

VIBRATIONS TRANSMISES À L'ENSEMBLE DU CORPS



INRS - Institut National de Recherche et de Sécurité

Publications

- [ED 42](#) : Les sièges à suspension pour chariots élévateurs - 03/2010
- [ED 1372](#) : La conduite sans les secousses (Spécial caristes) - 05/2012
- [ED 1373](#) : La conduite sans les secousses (Spécial mécaniciens et acheteurs) - 05/2012
- [ED 6018](#) : Vibrations et mal de dos - 04/2012
- [ED 6130](#) : Réduction des vibrations au poste de conduite des engins de chantier - 07/2012
- [ED 6204](#) : Syndrome des vibrations. La main et le bras en danger -03/2019
- [ED 6283](#) : Vibrations plein le dos-05/2017

Outils

- [Outil 39](#) : Logiciel à télécharger : OSEV (Outil Simplifié d'Évaluation du risque Vibratoire) – 01/2015 Conçu par la Carsat Midi-Pyrénées
- [Outil 43](#) : Calculette vibration mains bras-01/2015
- [Outil 48](#) : Logiciel à télécharger : Calculette vibration ensemble du corps – 06/2017
- [Outil 59](#) : Osev-Mains bras Outil simplifié d'évaluation de l'exposition aux vibrations mains-01/2016
- [OSEV \(Outil Simplifié d'Évaluation du risque Vibratoire\)](#) Logiciel en ligne : 03/2016 – Conçu par la Carsat Midi-Pyrénées

Affiches/Autocollants

- [A 749](#) : Stop aux TMS. Attention, trop de vibrations fait mal au dos
- [A 755](#) : Stop aux TMS. Trop de vibrations
- [A 600](#) : Pour mon dos, je règle mon siège

Dossier web

- [Vibrations transmises à l'ensemble du corps](#) - 01/2015
- [Vibrations transmises aux membres supérieurs](#)-2019

Notes Documentaires

- [ND 2359](#) : Opérateurs d'engins mobiles. Vers une prise en compte de la posture dans l'évaluation du risque vibratoire - 06/2012
- [ND 2285](#) : Interactions entre forces de couplage et vibrations émises par une meuleuse pneumatique -03/2008

Documents pour le Médecin du Travail

- [TF 17](#) : Affections ostéo-articulaires des membres supérieurs dues aux vibrations. Histo-anatomie et physiopathologie -01/1989
- [TF 88](#) : Pathologies lombaires. Effets de la manutention manuelle de la posture et de l'exposition aux vibrations-01/1999
- [TF 192](#) : Vibrations, chariots automoteurs et engins de chantier : enquêtes épidémiologique,ergonomique et métrologique - 06/2011

Notes Techniques

- [NT 74](#) : Réduction des vibrations transmises aux engins de manutention : nouveau code d'essai pour niveleurs de quai – 06/2019
- [NT 84](#) : Prévention de l'exposition aux vibrations des caristes lors des passages sur quais de chargement -11/2020
- [NT 48](#) : Risque vibratoire chez les opérateurs d'engins mobiles : cartographie des postures et des vibrations au pos de conduite -03/2017
- [NT 3](#) : Comment mesurer les vibrations émises par les machines percutantes ? -06/2013

Compte-Rendu Congrès

- [Effets sur la santé des vibrations transmises à l'ensemble du corps](#) - 12/2013
- [Bruit et vibrations au travail](#) -11/2019
- [Effets sur la santé des vibrations transmises à l'ensemble du corps](#) -12/2013
- [Bruit et vibrations : effets sur l'homme et aspects médicaux](#)- 06/2011

Ministère du Travail

- Dossier web travail-emploi.gouv.fr : [Vibrations mécaniques](#) – MAJ 11/2020

Auvergne

- [Vibrations transmises à l'homme. Risques pour la santé](#) – 01/2014

Cramif

- Vidéo : [Un bon siège, un allié pour votre dos](#) - 02/2011
- Guide [DTE 271: Bien choisir son outil portatif pour mieux travailler](#)- 03/2017

Languedoc Roussillon

- [T 80](#) : Outils portatifs- Prévenir les vibrations- 04/2015
- [T84](#) : Vibrations corps complet - Deux méthodes d'évaluation des vibrations- 04/2015
- [T86](#) : Réduire les vibrations - Chariots élévateurs : limitation électronique de la vitesse- 02/2015
- [Les vibrations chez les caristes](#)- 09/2015
- [Les vibrations chez les conducteurs d'engins](#)- 09/2015
- [Les vibrations transmises au corps entier dans le BTP](#)- 01/2017
- [Les vibrations transmises au système main-bras dans le BTP](#)- 01/2017

Textes réglementaires

- [Décret n° 2005-746 du 4 juillet 2005](#) relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus aux vibrations mécaniques
- [Code du travail \(articles R. 4444-1 à R. 4447-1\)](#) : Réglementation française concernant la prévention des expositions des travailleurs aux vibrations mécaniques -01/2014

Août 2021

Carsat Centre Ouest
Centre Interrégional de Mesures Physiques
Tél. : 05 55 30 03 87
cimp@carsat-centreouest.fr